



PRENDRE LE **DROIT**

Féministes
pour un monde
sans viol[s]*

STOP aux violences sexuelles et aux violences judiciaires STOP aux classements sans suite

Depuis 2013, l'association Prendre le droit, féministes pour un monde sans viol[s]*, accompagne les personnes victimes de violences sexuelles dans leur parcours judiciaire, les soutient dans leurs démarches juridiques et diffuse une critique féministe du droit.

Après 10 années d'existence, une centaine d'accompagnements et 98% de classements sans suite, les militantes de l'association sont usées d'écoper le patriarcat à la petite cuillère !**
Et leur constat est clair : culture du viol partout, justice nulle part !

À Prendre le droit, nous ne pensons pas que la répression judiciaire soit la solution pour éradiquer les violences. Nous n'aimons pas la prison. Nous voulons la révolution féministe, la fin du patriarcat, la fin des violences ! Mais en attendant ce monde merveilleux, nous écoutons et soutenons les victimes que nous accompagnons et qui ressentent le besoin d'être entendues et reconnues par la justice, par l'État.

Elle fait quoi, cette justice ? Il fait quoi, cet État ?

Malgré la communication autour des violences faites aux femmes (qui sont une des grandes priorités du gouvernement actuel LOL) et l'injonction à déposer plainte faite aux victimes de violences sexuelles, les moyens accordés sont ridicules !

Le scénario classique est le suivant : les victimes sont prévenues de la forte probabilité du classement sans suite dès le dépôt de plainte, l'enquête menée est sommaire, mais pour autant elle dure des mois voire des années, pour se solder par un classement sans suite rarement notifié aux victimes !

Mais heureusement, l'État créé des hotlines, des 3919, des hashtags... #nerienlaisserpasser, ce hashtag qui incite les victimes à parler et à se saisir de la justice, nous fait particulièrement rigoler : ce que l'État ne laisse pas passer, ce sont les plaintes !!!



80% des plaintes pour violences sexuelles sont classées sans suite par les procureur.e.s.
Seulement 1% des viols aboutissent à une condamnation devant une cour d'assises !

Le message est clair

Pour les agresseurs, c'est l'impunité !
Pour les victimes, c'est la double peine : violences sexuelles, puis violences judiciaires !

En attendant une Justice féministe,
prenons notre colère et notre énergie et soyons nombreux.ses à venir dire
STOP aux violences judiciaires et aux classements sans suite, à l'endroit même
où les plaintes sont classées :

RASSEMBLEMENT DEVANT LA CITÉ JUDICIAIRE
MERCREDI 17 JANVIER 2024, 16H

* Englobe ici toutes formes d'atteintes physiques et psychiques à caractère sexuel même sans pénétration.

** En 2023, Prendre le droit cesse les accompagnements individuels pour organiser des formations juridiques collectives entre militantes et victimes, et des actions d'alternative à la justice.